



MAIRIE DE FRESNAY-LE-LONG

Tel-Fax : 02.35.32.90.05

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Date de la convocation</i>	2 Avril 2024	Délibération N°18/2024
<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	9	
<i>Nombre de conseillers présents</i>	5	
<i>Nombre de conseillers absents</i>	4	
<i>Nombre de votants</i>	6	

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 19H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie de FRESNAY-LE-LONG en séance publique ordinaire sous la présidence de Ludovic NOYEAU, Maire.

Etaient présents : DORMÉVAL Marie-Claude, HARDY Rébecca, NOYEAU Ludovic, RIHOUAY Arnaud et VANDENABIELE Magalie.

Etaient absents excusés : LETRAY Christophe, PETIT Céline et PINEL Alban.

Etait absent non excusé : AVENEL Alexandre.

Pouvoir : PINEL Alban donne pouvoir à VANDENABIELE Magalie.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame DORMÉVAL Marie-Claude, secrétaire de séance.

DELIBÉRATION

OBJET : Comptabilité : Budget primitif 2024

Vu la proposition de budget primitif,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de budget primitif,

Le Conseil Municipal de la Commune de Fresnay le Long après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'approuver le budget primitif 2024 comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature des dépenses	BP 2023	Réalisé	BP 2024
011	Charges à caractère général	42 097 €	32 763,61 €	61 855 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 766 €	39 365,92 €	26 018 €
023	Virement vers investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €
014	Atténuation de produits	24 730,00 €	23 367,06 €	25 756 €
65	Charges de gestion courante	65 216,00 €	64 425,36 €	68 379 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
	TOTAL Dépenses	171 809 €	159 921,95 €	182 008 €

Chapitre	Nature des recettes	BP 2023	Réalisé	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	153 549 €	153 548,40 €	198 105 €
013	Atténuations de charges	134 €	389,07 €	150 €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €
70	Produits de gestion courante	9 150 €	2 270,29 €	17 837 €
73	Impôts	12 000 €	10 729 €	11 000 €
731	Taxes	80 952 €	82 689 €	83 338 €
74	Dotations, subventions et	95 293 €	99 495,75 €	95 711 €
75	Autres produits de gestion courante	8 200 €	8 905,09 €	6 200 €
	TOTAL Recettes	359 278 €	358 026,60 €	412 341 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature des dépenses	BP 2023	Réalisé	RAR	CO 2024	BP 2024
001	Déficit d'investissement	- €	- €		- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €	- €		- €	- €
040	Opérations d'ordres entre sections	- €	- €		- €	- €
041	Opérations d'ordres SI	- €	- €		- €	- €
204	Subventions versées	- €	- €		- €	- €
42	Informatisation mairie	1 654 €	854,22 €	799 €	1 201 €	2 000 €
56	Abri-bus	- €	- €		- €	- €
58	Salle des fêtes	1 600 €	1 592,37 €	- €	4 900 €	4 900 €
64	Eglise	- €	- €	- €	10 771 €	10 771 €
66	Documents d'urbanisme	350 €	- €	- €	- €	- €
71	Eclairage Public	13 013 €	- €	13 013 €	1 587 €	14 600 €
72	Effacement et renforcement	- €	- €	- €	- €	- €
74	Mise aux normes	64 660 €	17 263,06 €	- €	50 499 €	50 499 €
75	Bâtiments communaux	- €	- €	- €	1 400 €	1 400 €
76	Sécurité, défense et lutte inondation	- €	352 €	- €	- €	- €
77	Acquisition de matériel	- €	- €		- €	- €
78	Aménagement du territoire	- €	- €	- €	1 560 €	1 560 €
	TOTAL Dépenses	81 277 €	20 061,65 €	13 812,00 €	71 918 €	85 730 €

Chapitre	Nature des recettes	BP 2023	Réalisé	RAR	CO 2024	BP 2024
001	Excédent d'investissement	74 432,00 €	74 431,17 €	- €	84 733 €	84 733 €
10	Dotations et fonds divers	4 343 €	3 631,56 €	0 €	3 600 €	3 600 €
021	Virement du fonctionnement					
13	Subventions	46 481 €	26 731,88 €	- €	42 007 €	42 007 €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	- €	- €
041	Opérations d'ordre SI	0 €	- €	0 €	- €	- €
	TOTAL Recettes	125 256 €	104 794,61 €	0 €	130 340 €	130 340 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ le 9 avril 2024

Le Maire,
Ludovic NOYEAU



Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « télérécourcs citoyens » accessible par le site : www.telerecourcs.fr

VOTE	6 POUR	CONTRE	ABSTENTION
------	--------	--------	------------